



*Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure*

## AVIS DE MARCHÉ

Identification : SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS  
7 Rue André Malraux  
69 720 St Laurent de Mure

Procédure : Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360

Objet de la consultation :

### **FOURNITURE ET POSE DE DEUX DECHLORAMINATEURS A U.V POUR LA PISCINE INTERCOMMUNALE MUROISE**

Procédure : le marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 27 de la réglementation des marchés publics. La procédure est une procédure ouverte où tous les fournisseurs peuvent remettre une offre.

Délai d'exécution : Les travaux devront impérativement être réalisés durant les vacances de Pâques avec la fermeture de la piscine soit du 15 au 20 avril 2019.

Variante : non

Visite : une visite préalable à la remise des offres est obligatoire et est fixée au mardi 12 février 2019 à 10h00.

Négociation : Après examen des offres reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les trois candidats ayant remis les meilleures offres.

Renseignements et retrait des dossiers :

Syndicat Intercommunal Murois, voir adresse ci-dessus

Mail : [dgsmurois@simurois.fr](mailto:dgsmurois@simurois.fr) ou sur la plateforme <http://www.marches-securises.fr>

**Renseignements administratifs :**

Mme LEONARD, DGS

☎ 04 72 48 63 47

✉ [dgsmurois@simurois.fr](mailto:dgsmurois@simurois.fr)

**Renseignements techniques :**

M. NOIRON, Responsable technique

☎ 04 72 48 63 44 ou 06 24 55 04 65

✉ [rtechniquemurois@simurois.fr](mailto:rtechniquemurois@simurois.fr)

**Date limite de remise des offres :**

**Le mardi 26 février 2019 à 12H00.**

Critères de choix : Seules les offres des candidats dont les capacités financières, techniques et professionnelles seront jugées suffisantes, seront analysées.

- valeur technique: (60%)
- prix des prestations : (30%)
- délai de pose : (10%)

Le détail des critères est indiqué dans le règlement de consultation.

Le mémoire technique est destiné à analyser les offres présentées en fonction des ces critères.

Chaque critère sera noté de 1 à 10 (10 étant la meilleure note).

**Date d'envoi du présent avis**

---

Le jeudi 24 janvier 2019 (affichage extérieur, mise en ligne sur le site internet du syndicat et sur le profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr> ).

Le Président,  
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur,



Communes de ST BONNET de MURE et de ST LAURENT de MURE  
Jean-François AUST

☆